



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 66894

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de TVA de 19,6 % applicable à la restauration traditionnelle. Ce secteur d'activité se trouve en concurrence déloyale face à tous les autres types de restauration qui sont taxés à 5,5 %. Il lui demande s'il entend enfin prendre des mesures afin que cette inégalité soit corrigée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66894

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5516